

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuratation(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

2021-1911-1 : PERSONNEL diminution temps de travail sur un poste d'Adjoint Technique

Le Maire informe le Conseil Municipal que, grâce à une nouvelle organisation au niveau des services de l'École, de la garderie, de la cantine et des gîtes communaux, il convient de diminuer la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps non-complet de 34h30 à 29h58 heures hebdomadaires annualisées.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications,
Après avis favorable du Comité Technique rendu le 27 septembre 2021
et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- la suppression, à compter du 01/10/2021 d'un emploi permanent à temps non-complet (34h30 hebdomadaires annualisées) d'Adjoint Technique,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non-complet (29h58 hebdomadaires annualisées) d'Adjoint Technique,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 10

Contre :

Abstentions : 1

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASNAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

2021-1911-2 : SUBVENTION PHONIES BERGERES 2021

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les subventions aux associations 2021 ont été votées lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2021.

L'association « Les Phonies Bergères » vient seulement de nous adresser sa demande de subvention pour l'année 2021.

Le Maire propose d'attribuer la somme de 1 500 € de subvention 2021 à l'association.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la subvention 2021 de 1 500 € pour l'association « Les Phonies Bergères ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

04/11/2021

2021-1911-3 : AEP Admission Non-Valeur

Date d'affichage

04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du Comptable Public des produits commerciaux irrécouvrables en raison de l'insolvabilité des débiteurs au Budget « Eau et Assainissement » en date du 05/10/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'admettre en non-valeur, au Budget « Eau et Assainissement », les factures d'eau et d'assainissement pour un montant de 25.25 €,

DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 6541 du budget « Eau et Assainissement » 2021,

VALIDE l'état présenté par le Comptable Public.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASNAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

2021-1911-4 : ACHAT PARCELLE E 756

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir la parcelle E 756, située près de parc Accrobranche, d'une superficie de 4 320 m².

Cette acquisition permettrait de poursuivre le projet d'extension et de réaménagement du parc Accrobranche.

Le propriétaire de la parcelle, M. Albert ELGOYHEN propose de vendre cette parcelle au prix de 1 € le m².

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'achat de la parcelle E 756 au prix de 4 320 €

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

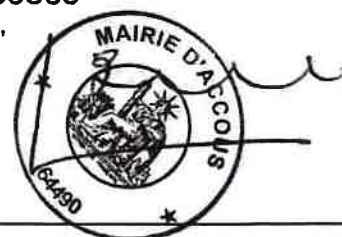
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

2021-1911-5 ECHANGE TERRAIN COMMUNE / FLORENCE (Lhers)

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..l.l....

et publication du :

..l.l....

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le document d'arpentage concernant l'intégration dans le domaine public du chemin d'accès à la propriété FLORENCE sur le plateau de Lhers.

Le transfert de terrain est le suivant : M. et Mme FLORENCE cèdent la parcelle F 634 (2a98ca) à la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE ce transfert de terrain,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

04/11/2021

Date d'affichage

04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

2021-1911-6 : ACCES PROPRIETE CASTEIGNAU (Lhers) (Modification délibération 2021-1203-15)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-1203-15 concernant l'intégration dans le domaine public des accès aux propriétés Esquerra et Casteignau sur le plateau de Lhers.

Il convient de modifier le transfert du terrain Casteignau comme suit :

« Les parcelles F 622 (6ca), F 623 (28ca), F 626 (41ca) et F 627 (9ca) sont cédées par Monsieur CASTEIGNAU Frédéric à la Commune. »

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE ce transfert de terrain modifié comme ci-dessus,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public du chemin d'accès à la propriété CASTEIGNAU Frédéric.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

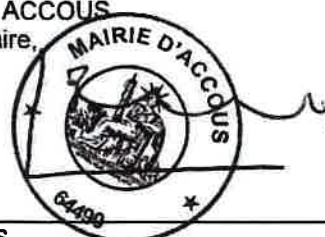
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

2021-1911-7 : ECHANGE parcelle ZB 173
appartenant à M. et Mme ESCOT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le document d'arpentage concernant la propriété de M. et Mme ESCOT, le long de la Berthe face à l'entrée de la GMSL.

La Commune a remarqué que les tables de pique-nique, installées près de la Berthe à cet endroit, sont installées sur la propriété de M. et Mme ESCOT.

Afin de corriger cette irrégularité, ces propriétaires proposent de céder gratuitement la parcelle ZB 173 (3a96ca) à la Commune. En contrepartie, la Commune s'engage à installer une clôture entre les parcelles ZB 173 et ZB 172 et autorise M. et Mme ESCOT à installer un portail coulissant le long du chemin de l'arrayet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE cette cession gratuite en échange de l'installation d'une clôture entre les parcelles ZB 173 et ZB 172 aux frais de la Commune,

AUTORISE M. ESCOT à installer un portail coulissant le long du chemin de l'arrayet,

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

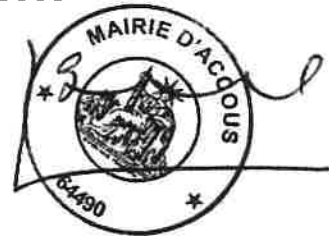
Affiché le

SLO

ID : 064-216400069-20211119-202119117-DE

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

**2021-1911-8 : EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC – parcelle
G290 (Annule et remplace délibération n°2021-1106-9 du
11/06/2021)**

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

Le Maire expose à l'assemblée que M. ROCHET a une propriété sur la Commune d'ACCOUS à l'angle de la rue de Baix et du sentier dit "Et Carrerrou".

Or, les limites cadastrales de cette propriété ne correspondent pas physiquement à la réalité. Leur clôture a été installée en partie sur le domaine public routier.

Les parties souhaitant régulariser cette situation, il est proposé de céder une superficie de 29 m² à prélever sur la voie communale dite "Rue de Baix" moyennant le prix d'1 euro le mètre carré, l'acquéreur prenant à sa charge tous les frais afférents à cette opération.

Le Maire précise qu'il résulte d'une réponse ministérielle qu'il n'y a pas lieu en l'espèce de procéder à une enquête publique, le Conseil d'État ayant jugé qu'une parcelle qui constitue un délaissé de voirie communale a perdu "son caractère de dépendance du domaine public routier". Or ici, cette portion de voie est intégrée à la propriété de M. ROCHET depuis de nombreuses années.

Le Maire propose donc de prendre acte de la désaffectation de fait de la parcelle en cause, de la déclasser formellement et de la vendre au prix de 1 euro le m² aux époux ROCHET.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'acter la désaffectation de fait d'une portion de la voie communale dite "Rue de Baix" au droit de la propriété de M. ROCHET ;

- de déclasser la parcelle en cause, d'une superficie de 29 m² ;

-de la vendre au prix d'1 euro le m² à M. ROCHET.

PRÉCISE que tous les frais afférents à l'acte (géomètre, rédaction et frais de publication de l'acte) seront à la charge de M. ROCHET.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et d'établir l'acte authentique correspondant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

04/11/2021

Date d'affichage

04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

2021-1911-9 : ONF : Assiettes coupe de bois 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2022 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'Office National des Forêts l'inscription à l'état d'assiette 2022 des coupes suivantes :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Destination proposée
6 (Lhers)	20.64	Irrégulier	Affouage et vente de sapins
31 (Bergout)	18.99	Irrégulier	Affouage

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

2021-1911-10 : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC Propriétés FLORENCE-MICOUD

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le document d'arpentage concernant l'intégration dans le domaine public des chemins d'accès aux propriétés FLORENCE et MICOUD sur le plateau de Lhers.

Les transferts de terrain sont les suivants :

- La parcelle F n° 205 (3a95ca) est cédée par Monsieur FLORENCE à la Commune.
- Les parcelles F n°384 (1a00ca), F n°439 (0a14ca) et F n°439 (0a99ca) sont cédées par les consorts MICOUD à la Commune.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE ces transferts de terrains,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public des chemins d'accès aux propriétés FLORENCE et MICOUD,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

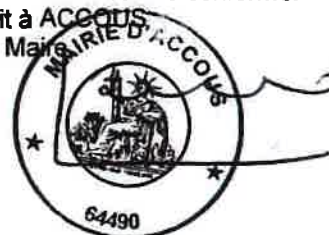
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 6
Contre : 1
Abstentions : 4

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurat(s) :

M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
04/11/2021

Date d'affichage
04/11/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

2021-1911-11 : PRESBYTERE Projet de réaménagement avec l'Office 64 de l'Habitat

Afin de répondre à la problématique de création de logements la Mairie d'Accous a sollicité l'Office 64 de l'habitat pour l'étude concernant le bâtiment du presbytère, parcelle G 65 d'une superficie de 653 m2.

Après étude il en ressort la possibilité d'aménager 3 appartements T1 bis et 2 appartements T2.

Le montage juridique pour la réalisation de cette opération a été convenu sur la base d'un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans à l'euro symbolique entre la commune d'Accous et l'Office 64 de l'habitat dont il sera fait l'abandon, concernant 5 logements locatifs dans un bâtiment sis sur la parcelle G 65.

Après division en volume du bâtiment la salle sénior (RDC droite) restera propriété de la commune.

En effet en lien avec ce projet la commune envisage la création d'une salle « inter générationnelle » ainsi que le déplacement de la cantine scolaire et garderie entre les bâtiments communaux (école et presbytère).

Cela permettra entre autres de répondre au besoin de confort, de surveillance et de sécurité en évitant les déplacements des enfants vers l'école.

La réalisation des logements puis de la salle sénior et de l'extension relèvent de la compétence des deux maîtres d'ouvrage. Afin de faciliter

la conduite des opérations de la Commune il a été convenu que l'Office assurerait une mission de maîtrise d'ouvrage pour la Commune. Pour cela l'Office 64 de l'habitat et la Commune d'Accous vont se constituer en groupement de commande afin d'optimiser les études et le coût des travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE la signature avec l'Office 64 de l'habitat d'un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans à l'euro symbolique, dont il sera fait l'abandon, concernant 5 logements locatifs dans le bâtiment du presbytère situé sur la parcelle G 65,

APPROUVE le projet de réalisation d'une salle sénior au RDC et d'une extension pour en faire la nouvelle cantine/garderie entre les bâtiments communaux (école et presbytère) et de rechercher les subventions et financements les plus favorables à ce projet,

VALIDE la création d'un groupement de commande,

VALIDE la mise en place d'une convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférant à l'application de cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

